



Les revenus d'activité des non-salariés en 2018 Une nouvelle hausse du revenu moyen, favorisée par des mesures législatives

Fin 2018, 3,3 millions de personnes exercent une activité non salariée, dont 0,4 million dans le secteur agricole. Hors secteur agricole, 37 % des non-salariés sont micro-entrepreneurs. Entre 2017 et 2018, les effectifs de micro-entrepreneurs progressent à nouveau fortement, dans un contexte de doublement des plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit au statut, alors que le nombre de non-salariés classiques diminue pour la cinquième année consécutive.

En 2018, les non-salariés classiques des secteurs non agricoles perçoivent en moyenne 3 820 euros par mois, alors que le revenu moyen des micro-entrepreneurs n'atteint que 540 euros. Plusieurs mesures législatives introduites en 2018 contribuent à la forte hausse de ces revenus moyens, pour les non-salariés classiques (+ 4,8 % en euros constants entre 2017 et 2018) et pour les micro-entrepreneurs (+ 12,0 %). Un non-salarié non agricole sur deux retire moins de 1 230 euros par mois de son activité.

Laurianne Salembier, Guilhem Théron (division Salaires et revenus d'activité, Insee)

Fin 2018, en France, 3,3 millions de personnes exercent une **activité non salariée**, en tant qu'entrepreneurs individuels classiques, **micro-entrepreneurs** ou gérants majoritaires de sociétés. Parmi eux, 0,4 million de personnes exercent une activité dans le secteur agricole (*encadré*). Hors secteur agricole, les non-salariés se concentrent principalement dans les services aux entreprises ou aux particuliers (44 %), le commerce (17 %), la santé (17 %) et la construction (13 %), mais sont peu présents dans l'industrie (5 %).

Le nombre de non-salariés accélère, porté par les micro-entrepreneurs

Hors secteur agricole, le nombre de non-salariés augmente de 3,5 % en 2018 (*figure 1*), après + 1,4 % en 2017 et + 0,4 % par an en moyenne entre 2013 et 2016. La baisse, amorcée en 2014, du nombre de **non-salariés « classiques »** se poursuit en 2018 (- 1,9 %) tandis que le nombre de

micro-entrepreneurs **économiquement actifs** croît à nouveau très fortement (+ 14,3 %, contre + 7,3 % en moyenne par an entre 2014 et 2017).

Les non-salariés classiques représentent 1,8 million de personnes fin 2018, dont 56 % sont entrepreneurs individuels et 44 % gérants majoritaires de sociétés. Comme chaque année depuis l'instauration du régime de l'**auto-entrepreneur** en 2009, le nombre d'entrepreneurs individuels classiques baisse (- 2,6 % en 2018). En outre, les effectifs de gérants de sociétés diminuent pour la cinquième année consécutive (- 0,9 % en 2018).

Le nombre de non-salariés classiques baisse dans la quasi-totalité des secteurs en 2018, plus particulièrement dans le commerce et l'artisanat commercial (- 4,2 %). Il progresse uniquement pour les professions paramédicales et sages-femmes, les activités de taxis et voitures de transport avec chauffeur (VTC) ainsi que les activités juridiques, comptables, immobilières, financières et d'assurance.

Les effectifs et les revenus des micro-entrepreneurs sont dynamisés par le doublement des plafonds de chiffre d'affaires

Fin 2018, 1,1 million de micro-entrepreneurs sont économiquement actifs ; ils représentent 37 % des non-salariés hors agriculture. Leur nombre augmente à nouveau vivement en 2018 (+ 14,3 %), notamment en raison du doublement, au 1^{er} janvier, des plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit à ce statut. La part des micro-entrepreneurs augmente dans presque tous les secteurs, culminant à 98 % dans les activités de livraison à domicile et de coursiers urbains. Elle est également supérieure à 70 % dans le commerce de détail hors magasin et dans certains services personnels (entretien corporel, réparation de biens). Les micro-entrepreneurs sont au contraire quasiment absents des secteurs surtout composés de professions réglementées n'ouvrant pas droit à ce statut (avocats, infirmiers, médecins, etc.).

En 2018, les micro-entrepreneurs retirent en moyenne 540 euros par mois de leur activité non salariée. Il peut s'agir d'une activité d'appoint, trois micro-entrepreneurs sur dix occupant également un emploi salarié. Le faible revenu des micro-entrepreneurs est lié à la nature du régime qui impose des plafonds sur le chiffre d'affaires. Le doublement de ces plafonds au 1^{er} janvier explique en grande partie la nette hausse du revenu moyen en 2018 (+ 12,0 % en euros constants). Tous les niveaux de l'échelle de revenus augmentent, mais la hausse est d'autant plus forte qu'on progresse dans la distribution (*figure 2*) : en 2018, 20 % des micro-entrepreneurs gagnent moins de 60 euros mensuels (2^e décile), seuil qui augmente de 3,8 % en un an ; le revenu médian (5^e décile, 310 euros) augmente de 7,3 % et le 9^e décile de 8,8 % (1 380 euros). Au-delà, le seuil de revenu des 5 % de micro-entrepreneurs les mieux rémunérés (95^e centile) augmente de 13,8 % et le 99^e centile de 41,4 %. De fait, une partie des micro-entrepreneurs qui étaient

proches des anciens plafonds autorisés de chiffre d'affaires ont pu augmenter leurs revenus en 2018 tout en continuant de bénéficier du statut. Par ailleurs, cette mesure a incité de nouveaux entrepreneurs dégageant des revenus plus élevés à s'inscrire sous ce régime.

Le revenu moyen des non-salariés classiques augmente dans presque tous les secteurs

En 2018, hors secteur agricole, les non-salariés classiques retirent en moyenne 3 820 euros par mois de leur activité. Environ 8 % des non-salariés classiques déclarent un revenu nul (ou déficitaire), car ils n'ont pas dégagé de bénéfices ou ne se sont pas versés de rémunération. Cette part varie de 2 % pour les professionnels de santé à 23 % dans les activités immobilières. Le commerce de détail hors magasin génère les revenus les plus faibles (1 290 euros par mois en moyenne), derrière les taxis et VTC, les services

personnels, l'enseignement, les activités artistiques et récréatives (de 1 450 à 1 730 euros mensuels). Les médecins et dentistes perçoivent en moyenne les revenus les plus élevés (9 220 euros), devant les juristes et comptables (8 750 euros) et les pharmaciens (6 930 euros). En moyenne, le **revenu d'activité** des non-salariés classiques progresse de 4,8 % en euros constants en 2018, après + 3,0 % en 2017. Une partie de cette augmentation résulte d'un effet de composition sectorielle : la part de non-salariés classiques exerçant dans les secteurs les plus rémunérateurs augmente (santé, activités juridiques et comptables, etc.) alors qu'elle diminue nettement dans les secteurs les moins rémunérateurs (commerce de détail, services aux particuliers). Ainsi, à structure constante par secteur d'activité et forme juridique, la hausse du revenu moyen des non-salariés classiques serait moindre : + 3,7 % en 2018 sur l'ensemble des secteurs non agricoles. Par ailleurs, le doublement des plafonds autorisés pour les micro-entrepreneurs contribue également à la hausse

1 Effectifs et revenus d'activité des non-salariés par secteur (hors agriculture)

	Effectifs au 31 décembre		Revenu mensuel moyen (y compris revenus nuls)		Revenu mensuel médian (y compris revenus nuls)		Proportion de revenus nuls (en %)
	Niveau en 2018 (en milliers)	Évolution 2017-2018 (en %)	Niveau en 2018 (en euros)	Évolution 2017-2018 en euros constants (en %)	Niveau en 2018 (en euros)	Évolution 2017-2018 en euros constants (en %)	
Non-salariés, hors micro-entrepreneurs	1 832	-1,9	3 820	4,8	2 330	4,1	7,8
<i>dont : gérants majoritaires de société</i>	803	-0,9	3 450	6,5	2 140	3,2	11,1
<i>entrepreneurs individuels</i>	1 029	-2,6	4 100	3,8	2 510	4,5	5,3
Industrie (hors artisanat commercial)	69	-3,7	3 070	6,1	1 960	3,1	9,6
Construction	236	-3,5	2 740	4,1	2 180	2,8	5,2
Commerce et artisanat commercial	339	-4,2	2 810	4,8	1 750	4,0	10,0
Commerce et réparation d'automobiles	47	-2,7	2 510	5,0	1 860	4,0	9,6
Commerce de gros	56	-4,5	3 550	8,5	2 070	5,5	13,8
Commerce pharmaceutique	26	-1,5	6 930	-0,6	5 310	0,4	1,7
Métiers de bouche	44	-4,1	2 330	0,2	1 840	-0,4	6,2
Commerce de détail en magasin	133	-4,1	2 280	5,4	1 500	4,8	11,2
Commerce de détail hors magasin	32	-8,0	1 290	6,3	650	7,4	11,1
Transports	58	-1,1	2 050	2,1	1 390	0,6	7,1
<i>dont : taxis et VTC</i>	35	0,9	1 450	0,8	1 160	1,2	4,8
Services aux entreprises et services mixtes	386	-0,7	5 150	7,0	2 990	5,1	10,7
Information et communication	40	-1,8	3 880	9,0	2 870	9,3	12,6
Activités financières et d'assurance	32	2,1	6 350	6,1	4 230	-0,8	9,9
Activités immobilières	39	0,5	3 040	7,4	1 500	5,2	22,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	237	-0,8	5 840	6,8	3 320	4,5	8,0
<i>dont : activités juridiques et comptables</i>	91	2,6	8 750	3,2	4 730	0,5	3,4
<i>conseil de gestion</i>	53	-2,5	4 240	13,2	2 380	8,2	15,0
<i>architecture, ingénierie</i>	50	-2,9	3 930	7,4	2 780	5,9	8,9
Services administratifs et de soutien aux entreprises	38	-2,4	3 170	7,0	1 810	5,5	13,9
Services aux particuliers (hors santé)	310	-3,1	1 770	4,8	1 200	2,6	10,7
Hébergement et restauration	147	-2,5	1 960	6,3	1 280	3,5	12,9
Arts, spectacles et activités récréatives	25	-3,0	1 730	9,1	760	7,7	18,0
Enseignement	47	-3,9	1 710	2,3	1 130	1,8	9,6
Services personnels	91	-3,5	1 510	2,1	1 220	2,0	6,2
<i>dont : coiffure et soins de beauté</i>	61	-3,2	1 490	1,6	1 290	1,9	4,4
Santé humaine et action sociale	434	0,9	5 740	0,7	3 970	-0,9	1,9
<i>dont : médecins et dentistes</i>	170	-0,5	9 220	2,1	7 190	-0,4	1,4
<i>professions paramédicales, sages-femmes</i>	237	2,3	3 640	0,1	3 310	-0,3	1,3
Micro-entrepreneurs (ME) économiquement actifs	1 061	14,3	540	12,0	310	7,3	1,2
Ensemble y compris ME économiquement actifs	2 893	3,5	2 660	1,2	1 230	-0,9	5,5

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2018, hors agriculture.
Source : Insee, bases non-salariés.

En 2018, les revenus d'activité des non-salariés du secteur agricole se redressent fortement

Fin 2018, en France, 437 000 personnes exercent une activité non salariée dans l'agriculture, la sylviculture ou les services d'aménagement paysager (figure), soit 7 000 de moins qu'un an auparavant (- 1,5 %). Une personne sur cinq bénéficie du régime du **micro-bénéfice agricole**, avec un revenu moyen de 610 euros par mois en 2018. Les autres personnes sont imposées au régime réel. Leur nombre diminue en 2018 (- 2,1 %), et ce dans presque tous les secteurs agricoles. En 2018, les non-salariés imposés au régime réel retirent 1 980 euros en moyenne par mois de leur activité, en considérant qu'un revenu est nul lorsque l'exercice est déficitaire. Toutefois, 15,9 % des non-salariés imposés au régime réel déclarent un revenu nul ou déficitaire. Cette part est particulièrement élevée dans la production d'ovins, caprins, équidés et autres animaux (28,4 %). En intégrant les revenus négatifs, la moyenne des revenus est abaissée à 1 790 euros par mois en 2018.

Dans la production agricole, les revenus varient fortement d'une année sur l'autre, en raison des fluctuations des prix et des aléas, d'une part climatiques qui pèsent sur les récoltes, et d'autre part, épizootiques qui pèsent sur les cheptels. Y compris déficits, ils se redressent nettement en 2018 (+ 28,0 %), après un premier rebond en 2017 (+ 10,0 %) et une année 2016 marquée par des accidents climatiques, la baisse de la collecte laitière et l'effondrement du prix du lait. Le rebond est très vif dans les céréales et grandes cultures (+ 86,7 % en 2018) et la culture et l'élevage combinés (+ 45,0 %), dans un contexte de hausse des prix des céréales et des pommes de terre. À l'inverse, le revenu moyen recule dans la production de granivores (- 9,6 %), conséquence de la baisse du prix des œufs et de la viande porcine, et dans la culture de légumes, fleurs et plantes (- 6,4 %).

Effectifs et revenus d'activité dans les secteurs agricoles en 2018

	Effectifs au 31 décembre		Revenu mensuel moyen				Proportion de revenus nuls ou déficitaires (en %)
	Niveau en 2018 (en milliers)	Évolution 2017-2018 (en %)	Déficits mis à 0		Déficits pris en compte		
			Niveau en 2018 (en euros)	Évolution 2017-2018 (en %)	Niveau en 2018 (en euros)	Évolution 2017-2018 (en %)	
Non-salariés du régime agricole imposés au régime réel	345	- 2,1	1 980	17,5	1 790	25,8	15,9
Production agricole	307	- 2,3	1 960	18,8	1 760	28,0	16,4
Céréales et grandes cultures	71	- 2,9	2 090	46,0	1 870	86,7	19,7
Culture de légumes, fleurs, plantes	19	- 1,0	2 650	- 4,5	2 410	- 6,4	17,8
Culture de vignes	30	- 2,6	3 500	13,4	3 310	15,6	12,5
Arboriculture	9	- 0,4	2 810	15,6	2 550	18,6	20,5
Production de bovins	97	- 2,9	1 440	11,9	1 310	15,7	13,6
Production d'ovins, caprins, équidés, autres animaux	20	- 0,6	1 200	0,4	620	- 1,7	28,4
Production de granivores	16	- 2,0	2 250	- 7,5	2 090	- 9,6	12,8
Culture et élevage combinés	45	- 1,6	1 790	28,4	1 620	45,0	15,2
Sylviculture et exploitation forestière	6	- 3,6	1 860	- 1,5	1 750	- 1,4	11,8
Services de soutien à l'agriculture	12	0,4	2 520	24,6	2 240	36,8	18,1
Services d'aménagement paysager	20	0,3	2 140	1,0	2 110	1,2	7,1
Micro-bénéficiaires agricoles (micro-BA) économiquement actifs	93	0,9	610	8,7	600	8,5	1,2
Ensemble y compris micro-BA économiquement actifs	437	- 1,5	1 690	16,5	1 530	23,9	12,6

Champ : France hors Mayotte pour les effectifs, France métropolitaine hors nouveaux installés pour les revenus. Personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2018 dans l'agriculture, la sylviculture et les services d'aménagement paysager.

Source : Insee, bases non-salariés.

de ce revenu, en attirant une partie des nouveaux non-salariés les moins bien rémunérés.

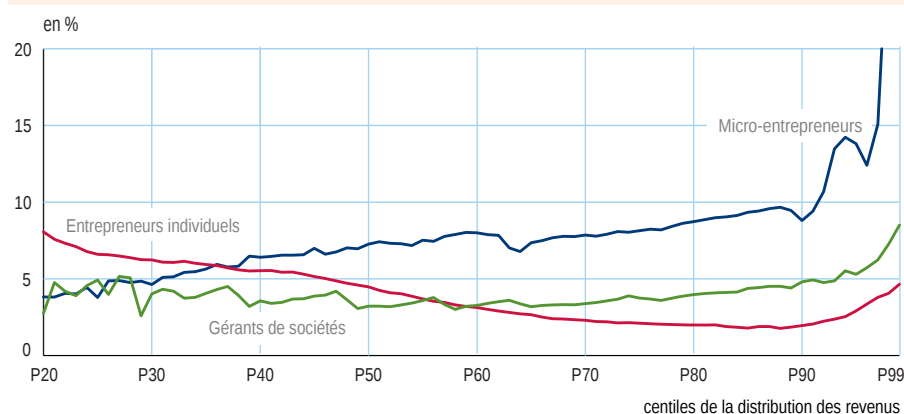
Le revenu moyen progresse dans presque tous les secteurs. La hausse est particulièrement vive dans le conseil de gestion, les activités artistiques et récréatives et l'information-communication.

Des mesures législatives contribuent à accroître le revenu de certains non-salariés en 2018

La hausse du revenu des non-salariés classiques n'est pas uniforme : + 3,8 % en moyenne pour les entrepreneurs individuels, contre + 6,5 % pour les gérants de sociétés. Elle est de plus inégale selon la position dans l'échelle de revenus : parmi les entrepreneurs individuels, les revenus progressent plus fortement dans la première moitié de la distribution ; parmi les gérants de sociétés, ils progressent plus fortement pour les plus hauts revenus.

Outre une conjoncture économique favorable, plusieurs mesures législatives entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018 expliquent ces hausses différenciées de revenus. En premier, une réduction

2 Évolution de la distribution des revenus d'activité entre 2017 et 2018



Note : du fait de la part fluctuante de revenus peu élevés ou nuls, les évolutions dans le bas de la distribution, non directement interprétables, ne sont pas représentées sur cette figure. Pour les micro-entrepreneurs, les hausses importantes des deux derniers centiles (+ 27 % et + 41 %) ne sont pas directement lisibles sur ce graphique.

Lecture : le revenu médian (P50) des entrepreneurs individuels a augmenté de 4,5 % entre 2017 et 2018 (en euros constants, y compris revenus nuls).

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre, hors agriculture et hors taxés d'office. Source : Insee, bases non-salariés.

des cotisations sociales touche les non-salariés classiques dont le revenu est intermédiaire, principalement ceux compris entre les 2^e et 7^e déciles. Son impact sur la hausse du revenu moyen de l'ensemble des non-salariés

classiques est faible (environ + 0,2 point), mais il est important dans les secteurs où les revenus sont plus souvent intermédiaires, comme les services personnels et les activités de taxis et VTC (de l'ordre de + 1 point).

Par ailleurs, avec la mise en place du prélèvement forfaitaire unique, le nombre de non-salariés classiques déclarant des dividendes croît de 11 % en 2018 et le montant moyen des dividendes déclarés augmente de 54 %. Cet accroissement contribue pour environ 2 points à la hausse du revenu moyen des gérants de sociétés. Cette mesure rehausse particulièrement les revenus dans le haut de la distribution : le taux d'imposition forfaitaire désormais appliqué aux dividendes perçus est plus avantageux dès lors que les revenus atteignent la tranche d'imposition à 30 % de l'impôt sur le revenu. L'impact est plus important dans le conseil de gestion, l'hébergement-restauration, l'industrie et le commerce de gros, où les montants des dividendes augmentent très fortement.

Enfin, l'impôt sur les revenus est prélevé à la source à partir de 2019. Seuls les revenus exceptionnels sont ainsi imposés au titre de 2018, soit pour les non-salariés la fraction du revenu d'activité dépassant le plus élevé des trois années précédentes. Cela a pu inciter certains à maximiser leur revenu déclaré en 2018, au détriment de celui déclaré en 2019.

In fine, y compris revenus nuls, la moitié des non-salariés classiques perçoit moins de 2 330 euros par mois en 2018, seuil en hausse de 4,1 % en un an en euros constants. Un sur dix gagne plus de 8 300 euros mensuels (+ 2,9 % en 2018) et un sur cent plus de 25 820 euros (+ 6,4 %). Dans le bas de l'échelle, deux non-salariés classiques sur dix gagnent moins de 700 euros par mois (+ 6,8 %). Ces évolutions sont nettement moins favorables si l'on inclut les micro-entrepreneurs, du fait du poids croissant et du faible niveau de revenu de ces derniers : tous statuts confondus, la moitié des non-salariés perçoit moins de 1 230 euros par mois, seuil en baisse de 0,9 % en un an.

À secteur égal, les femmes gagnent 33 % de moins que les hommes

En 2018, les femmes représentent 38 % des non-salariés, contre 42 % des salariés du privé. Leur part s'accroît progressivement : + 3 points en cinq ans. Elles sont notamment de plus en plus nombreuses dans les métiers les plus qualifiés tels que médecins, professions du droit, architectes, mais aussi dans des secteurs où elles ont lancé leur activité sous le statut de micro-entrepreneur : industrie (habillement,

fabrication de bijoux fantaisie), services administratifs et de soutien ou encore enseignement.

En 2018, les femmes non salariées classiques gagnent en moyenne 23 % de moins que leurs confrères (3 200 euros par mois contre 4 160 euros), écart relativement stable sur cinq ans. Pourtant, elles exercent dans des secteurs souvent plus rémunérateurs : si elles se répartissaient de la même façon que les hommes dans les différents secteurs, leur revenu moyen serait inférieur de 33 % à celui des hommes. Une partie de l'écart s'expliquerait par un volume de travail moins important ; elles sont aussi plus jeunes et dirigent des entreprises en moyenne plus petites. ■

Sources

La **base non-salariés** est issue de deux sources administratives, gérées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) et par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Cette étude se limite aux non-salariés en activité en fin d'année, au 31 décembre. Sauf mention explicite contraire, les résultats portent sur les secteurs non agricoles. Le secteur agricole fait l'objet d'un encadré ; les cotisants de solidarité, dont l'importance de l'activité ne leur permet pas de bénéficier du statut de chef d'exploitation agricole, sont exclus du champ. Les revenus des affiliés agricoles sont légèrement révisés chaque année, pour prendre en compte certaines déclarations tardives.

Définitions

Non-salariés : ensemble des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés. Sont concernés, d'une part, les micro-entrepreneurs et, d'autre part, les **non-salariés « classiques »** (*i.e.* hors micro-entrepreneurs). Ces derniers sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL). Les dirigeants « assimilés salariés » (gérants minoritaires de SARL, dirigeants de sociétés par actions simplifiées, de sociétés anonymes...) ne font pas partie du champ. Tous les pluriactifs (percevant à la fois des revenus d'activité salariaux et non salariaux) sont pris en compte, y compris ceux exerçant à titre principal une activité salariée.

Micro-entrepreneur, auto-entrepreneur : régime mis en place au 1^{er} janvier 2009, accessible si le chiffre d'affaires reste au-dessous de seuils fixés (ces seuils ont doublé au 1^{er} janvier 2018), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales. Le régime est requalifié de micro-entrepreneuriat le 19 décembre 2014 et s'accompagne de nouvelles obligations et de la fin de certaines exonérations spécifiques à ce régime. Un micro-entrepreneur est **économiquement actif** s'il a déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou, en cas d'affiliation en cours d'année, s'il a déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres suivant l'affiliation.

Micro-bénéfice agricole (micro-BA) : régime mis en place au 1^{er} janvier 2016, en remplacement de l'ancien régime fiscal du forfait agricole, visant à simplifier l'imposition et le calcul des cotisations et contributions sociales des exploitants agricoles dont la moyenne des chiffres d'affaires des trois années précédentes est inférieure à un seuil fixé.

Revenu d'activité : rémunération issue de l'activité non salariée, déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année mais pas des contributions sociales (CSG non déductible, CRDS). Il est calculé à partir du revenu professionnel imposable auquel sont réintégrés certains allègements fiscaux et cotisations sociales facultatives : chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs après abattement pour frais professionnels, bénéfice net des entrepreneurs individuels classiques, rémunération des gérants majoritaires. En cas d'exercice déficitaire, le revenu des entrepreneurs individuels des secteurs non agricoles est considéré comme nul. Pour le secteur agricole, les revenus sont élaborés à la date de clôture comptable de l'entreprise : pour les exploitants clôturant au 1^{er} semestre (un peu moins de la moitié), le revenu traduit plutôt la conjoncture de l'année précédente. Pour les autres, il traduit plutôt celle de l'année en cours. En cas d'affiliation en cours d'année, les revenus ne sont pas connus.

Le revenu est rapporté à la durée d'affiliation dans l'année. Il peut correspondre à une activité à temps complet ou à temps partiel. Les non-salariés classiques ne déclarant pas leur revenu sont **taxés d'office** par l'Acos pour le recouvrement des cotisations. Ils sont pris en compte dans les effectifs, mais pas dans les indicateurs de revenus.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédactrices en chef :
A. Goin, S. Pujol

Rédacteurs :

A. Dugué, V. Quénechdu

Maquette : R. Pinelli Vanbauce, B. Rols

Code Sage : IP201817

ISSN 0997 – 3192 (papier)

ISSN 0997 – 6252 (web)

© Insee 2020

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

